



Pas de CTSD sans retrait du projet de réforme des retraites

Après 50 jours de mobilisation massive contre son projet de réforme des retraites, le gouvernement s'entête et compte présenter ce projet lors du conseil des ministres du 24 janvier prochain. À cette occasion les organisations syndicales appellent tous les personnels du public comme du privé à se mettre massivement en grève et à manifester.

La mobilisation a permis de montrer que ce projet de loi est défavorable à l'ensemble des travailleurs et des travailleuses qui perdront plusieurs centaines d'euros de pension chaque mois.

Les femmes seront les premières perdantes avec un durcissement de l'accès à la pension de réversion, la suppression de la majoration de durée d'assurance (MDA) et un calcul de la pension sur la carrière complète, qui sont souvent morcelées (congé maternité, temps partiel, chômage). Dans l'éducation nationale plus de 70% des effectifs sont féminins.

Cette réforme est impopulaire et illégitime : elle doit être retirée.

Dans le même temps, la lutte s'amplifie de jour en jour suite à la mise en place catastrophique des épreuves communes de contrôle continu (E3C) dans les lycées : contrairement aux éléments de langage avancés par Jean-Michel Blanquer qui s'entête à dire que la mobilisation est le fait d'une minorité agissante, une majorité de collègues continuent de s'opposer aux réformes des lycées et du baccalauréat. Ces réformes, en cantonnant les élèves à un baccalauréat local, va particulièrement pénaliser les élèves de Seine-Saint-Denis en contribuant à creuser les inégalités.

L'intersyndicale 93 1^{er} et 2nd degrés demande que le Comité Technique Spécial Départemental qui doit avoir lieu le vendredi 24 janvier soit reporté. Nous refusons de siéger alors que les collègues seront massivement mobilisés pour défendre leurs droits. Ce contexte de grèves ne permet pas aux personnels et aux organisations syndicales de s'emparer des dotations horaires globales. Nous appelons la DSDEN à se montrer responsable et à ne pas sanctionner les personnels pour leur détermination à défendre légitimement leurs droits.

Par ailleurs ce CTSD qui devait étudier les moyens alloués aux collèges pour la rentrée 2019 met au jour le mépris avec lequel le gouvernement considère l'éducation, en contradiction totale avec les objectifs annoncés d'un grand plan pour les services publics en Seine-Saint-Denis : dans les collèges, les postes créés sont insuffisants au regard de l'augmentation du nombre d'élèves et les moyens baissent. Dans l'académie, en lycée professionnel, on note une perte de 4 équivalents temps plein malgré une augmentation de 395 élèves, en lycée général et technologique, aucun poste n'est créé alors qu'il y aura 1151 élèves de plus à la rentrée 2020. Dans le 1^{er} degré, priorité au primaire ? Seulement 201 postes créés pour les 3 départements de l'académie de Créteil : à titre de comparaison, l'an dernier, 282 postes avaient été alloués pour le seul département de la Seine-Saint-Denis.

L'intersyndicale 93 1^{er} et 2nd degrés exige par conséquent :

- le retrait de la réforme des retraites ;
- l'abrogation des réformes des lycées et du baccalauréat et la suppression de la première session des E3C au profit d'épreuves nationales et terminales ;
- un vrai plan d'urgence à hauteur des besoins pour la Seine-Saint-Denis en lieu et place des annonces cosmétiques du gouvernement ;
- des DHG à la hauteur des besoins.

L'intersyndicale 93 1^{er} et 2nd degrés appelle les collègues à se réunir en assemblée générale, à poursuivre la mobilisation et à se mettre en grève le 24 janvier. Elle appelle à poursuivre et amplifier le mouvement contre le déroulement des E3C et rappelle que les organisations syndicales SNES-FSU, SNFOLL, CGT Educ et Sud éducation de l'académie de Créteil ont déposé un préavis de grève spécifique pour couvrir toute décision de grève pendant les surveillances du 20 janvier au 07 février.